

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2093

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Jonage

objet : **Place du Général de Gaulle, rue Nationale, boulevard Louis Pradel - Aménagement des espaces publics du centre bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de revitalisation du centre de Jonage, un projet d'ensemble est mis en œuvre comprenant d'une part, une opération d'acquisitions foncières en vue notamment d'un élargissement de la rue Nationale et d'autre part, une opération d'aménagement d'espace public.

Par délibération n° 2004-1991 en date du 12 juillet 2004 le conseil de Communauté a approuvé le programme des acquisitions et démolitions ainsi que l'autorisation de programme correspondante de 1 861 000 € TTC.

La délibération n° 2003-1101 en date du 7 avril 2003 lançait la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, conformément aux articles 70 et 74-II du code des marchés publics, ainsi qu'une individualisation partielle d'autorisation de programme de 120 000 €.

Le 7 novembre 2003, le jury a sélectionné les cinq candidats suivants :

- agence des paysages Dubois,
- agence des paysages Ménard,
- atelier Barbier-Pellegrini,
- atelier d'architecture Bruno Dumétier,
- Novae.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement du concours, le jury s'est réuni le 25 juin 2004 et a classé les offres de la façon suivante :

- 1^{ère} : agence des paysages Ménard,
- 2[°] : Novae,
- 3[°] : agence des paysages Dubois,
- 4[°] : atelier d'architecture Bruno Dumétier,
- 5[°] : atelier Barbier-Pellegrini.

La personne responsable du marché a décidé, sur proposition du jury, de désigner lauréate l'équipe classée première.

Conformément aux dispositions de l'article 70 du nouveau code des marchés publics et afin de réaliser l'aménagement des espaces publics du centre-bourg, le marché de maîtrise d'œuvre pourrait être passé avec l'équipe Agence des paysages Ménard-Berim-Sylvie Sieg, pour un montant total arrêté après négociation à 236 235,31 € TTC, sur la base d'une mission complète et de missions complémentaires (concertation, réalisation d'une maquette, étude d'impact).

Par ailleurs, la personne responsable du marché a décidé, sur proposition du jury et, en application de l'article 10 du règlement du concours, d'allouer une prime de 12 000 € TTC à chacune des équipes candidates. Pour le candidat attributaire, la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue.

Le projet prévoit une tranche ferme et deux tranches conditionnelles pour un montant total de travaux estimé, à ce jour, à 2 200 000 € TTC.

La tranche ferme correspond à l'aménagement de la place du Général de Gaulle, lieu de centralité commerciale autour de laquelle s'articule la mairie, l'église, l'école et qui accueille le marché deux fois par semaine.

La première tranche conditionnelle concerne la rue Nationale qui sera élargie pour améliorer le confort des piétons, la sécurité des traversées et les conditions de stationnement. Ces aménagements nécessitent préalablement des acquisitions et démolitions conformément à l'alignement inscrit au plan d'occupation des sols (POS).

La deuxième tranche conditionnelle permettra la finition du boulevard Louis Pradel (trottoirs, plantations, stationnement).

Pour financer le marché de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage correspondants (mission de coordination de la sécurité et protection de la santé, études complémentaires, frais de communication, etc.), il est nécessaire d'individualiser une nouvelle autorisation de programme pour un montant de 580 000 € TTC.

Les études de conception pourront être engagées au cours du dernier trimestre 2004, les travaux de la tranche ferme pourraient commencer en 2006 sur la place du Général de Gaulle.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 juin 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 53, 70 et 74-II du code des marchés publics ;

Vu ses délibérations n° 2003-1101 et n° 2004-1991 en date des 7 avril 2003 et 12 juillet 2004 ;

Vu le procès-verbal du jury réuni pour avis le 25 juin 2004 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le choix de l'équipe Agence des paysages Ménard-Berim-Sylvie Sieg pour assurer la maîtrise d'œuvre des aménagements d'espaces publics du centre-bourg de Jonage.

2° - Autorise :

a) - monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour ledit aménagement et tous les actes contractuels s'y rapportant avec le groupement Agence des paysages Ménard-Berim-Sylvie Sieg pour un montant de 236 235,31 € TTC,

b) - le paiement, conformément à la décision de la personne responsable du marché, d'une prime d'un montant de 12 000 € TTC pour chacune des équipes candidates.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 7 avril 2003 pour l'opération n° 791-Jonage : centre-bourg à hauteur de 120 000 €, complétée par la délibération n° 2004-1991 du 12 juillet 2004, est révisée pour un montant total supplémentaire de 580 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 10 000 € en 2004,
- 230 000 € en 2005,
- 200 000 € en 2006,
- 140 000 € en 2007.

4° - Les dépenses correspondant aux indemnités de concours seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 671 800 - opération n° 0791.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,